



PLAN DE LIMITE DES CONSTRUCTIONS

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOUMETTRE
LE PLAN À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

en séance du 13 novembre 2023

du 17 novembre 2023 au 18 décembre 2023

Le Syndic

La Secrétaire

Le Syndic

La Secrétaire

ADOPTÉ PAR
LE CONSEIL GÉNÉRAL

APPROUVÉ PAR
LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT

en séance du 18 juin 2024

Lausanne, le 13 JAN. 2025

La Présidente

La Secrétaire

La Cheffe de Département

ENTRE EN VIGUEUR PARTIELLEMENT LE
25 MARS 2026 À L'EXCEPTION DE LA
PARCELLE No 86

FISCHER MONTAVON + ASSOCIÉS ARCHITECTES URBANISTES SA, Yverdon-les-Bains
Géodonnées © Etat de Vaud
Plan établi sur la base des données cadastrales fournies par NPPRI ingénieurs et géomètres SA, le 20 octobre 2023
Certifié conforme selon art. 15 R.C.A.T. par NPPRI ingénieurs et géomètres SA, Moudon, le
Le Géomètre breveté :

3 JUILLET 2024

LÉGENDE

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC
RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

Périmètre du PACom
(décalé du parcellaire pour faciliter la lecture)

Limite des constructions

- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions maintenues approuvées le 20 mai 1997
- Limite des constructions radiée approuvées le 20 mai 1997
- Front d'implantation obligatoire nouveau
- Front d'implantation obligatoire maintenus approuvés le 20 mai 1997
- Front d'implantation obligatoire radié approuvés le 20 mai 1997
- Bande d'implantation obligatoire radiée approuvés le 20 mai 1997

ÉLÉMENT RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES
OU À TITRE INDICATIF

Recensement architectural ○ bâtiment et ⊕ objet, note

- Interêt national (note 1)
- Interêt régional (note 2)
- Interêt local (note 3)
- Bien intégré (note 4)

Mesure cantonale de protection du bâti

- MH Objet/bâtiment classé
- INV Objet/bâtiment inscrit à l'inventaire

Divers

- Bâtiment existant non cadastré
- Coordonnée géographique

Echelle 1:2'000 60m

